

Pêches et Océans Canada

Materiel and Procurement Services / Services du materiel et des acquisitions Procurement Hub – Fredericton / Centre d'approvisionnement – bureau de Fredericton 301 Bishop Drive / 301, allée Bishop Fredericton (N-B) E3C 2M6

F5211-150611

15 February/fevier 2016

Subject:

REQUEST FOR PROPOSAL F5211-150611– Inspection/Leak Testing & Maintenance/Repair of Air Conditioning and Ventilation Equipment in Goose Bay and Fox Harbour, NL

Further to the above- mentioned Request for Proposal documentation previously forwarded to your firm, Addendum (#1) is hereby issued.

Sujet:

DEMANDE DE PROPOSITION F5211-150611-Inspections/essais de détection de fuites et entretien ou réparation d'équipements d'air conditionné et de ventilation tous les semestres de Goose Bay et Fox Harbour (T.-N.-L.)

Pour faire suite à la documentation d'accompagnement de l'appel d'offres susmentionné transmise à votre entreprise, l'Addenda n° 1 est émis.

ADDENDUM #1 / ADDENDA Nº 1

Questions and Answers /Questions et réponses :

Question 1

Is the successful bidder responsible to pay for flights to Fox Harbor?

Answer 1:

DFO will provide helicopter support to Fox Harbor for Emergency calls only

Question 2:

Who currently has the contract?

Answer 2:

There is no contract currently in place

Question 3:

It states in the tender that the successful bidder would have 4 hours to get to site and on another page it states that the successful bidder has 24 hours to get to site? (page 35 4.4 and page 37 2.1)

Answer 3:

As stated on page 35 in section 4.4, the contractor

Question 1:

Le soumissionnaire retenu est-il tenu de payer les vols à Fox Harbor?

Réponse 1 :

Le MPO fournira un soutien par hélicoptère à Fox Harbor pour les appels d'urgence uniquement.

Question 2:

Qui est le titulaire du contrat à l'heure actuelle?

Réponse 2:

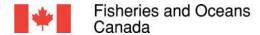
En ce moment, aucun contrat n'est en place.

Question 3:

Dans l'appel d'offres, il est indiqué que le soumissionnaire retenu aura 4 heures pour se rendre au site sur une page et qu'il aura 24 heures sur une autre. (page 35, section 4.4, et page 37, section 2.1)

Réponse 3:

Tel qu'il est mentionné à la page 35 (section 4.4),



Pêches et Océans Canada

must respond to service calls within two hours of receiving the call and as stated on page 37 in section 2.1 for Emergency Service calls the Work must commence within a four (4) hour time limit is required.

l'entrepreneur doit répondre aux appels de service dans les 2 heures suivant la réception de l'appel et, comme il est indiqué à la page 37 (section 2.1), les travaux doivent être entamés dans un délai de 4 heures après un appel de service d'urgence.